



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 01/07/2024 n°85/H030

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

- 30 mai 2024 -

Objet de la réunion

Des mesures de l'empreinte carbone, des inégalités de revenu et de patrimoine, et de la redistribution élargie vont être diffusées régulièrement pour pouvoir s'articuler avec la comptabilité nationale afin [« d'augmenter les comptes »](#) : quelles méthodes, quels apports et quelles limites de ces récentes avancées ? [En savoir plus en amont sur ces travaux](#)

Cette commission sera aussi l'occasion de présenter les récents travaux de changement de base et le programme de travail des producteurs statistiques

Présidente : Anne EPAULARD, professeur des universités, Université Paris Dauphine – PSL et directrice du département Économie et environnement, OFCE

Rapporteurs : Guillaume HOURIEZ, chef du Département des comptes nationaux (DCN) à l'Insee
Emmanuel GERVAIS, chef du Service d'études et statistiques des opérations financières (Sesof) à la Banque de France

Responsable de la commission : Céline CRAVATTE (01 87 69 57 03)

LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
SUIVI D'AVIS DE MOYEN TERME.....	6
INTRODUCTION.....	8
I. THEME CENTRAL : LES COMPTES AUGMENTES.....	8
1. Aller au-delà du PIB : la démarche des comptes augmentés appliquée à l'environnement et aux inégalités, production et diffusion.....	8
2. Production et diffusion des comptes carbone.....	11
3. Production et diffusion des comptes distribués des ménages.....	12
4. Echanges.....	14
5. Comptes distributionnels de patrimoine des ménages : de nouvelles données expérimentales	18
6. Regard sur les travaux proposés par différents utilisateurs.....	22
7. Suivi de l'avis du moyen terme.....	24
II. PRESENTATION DU CHANGEMENT DE BASE DES COMPTES NATIONAUX.....	25
III. PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTIVITE DES PRODUCTEURS.....	27
CONCLUSION.....	27
DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES.....	28

LISTE DES PARTICIPANTS

ANDRE	Mathias	Insee- Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
AZIERE	Camille	Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)
BARADEAU	Jonathan	2tonnes
BARDAJI	José	France Assureurs
BAUDE	Manuel	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - Service des données et des études statistiques (Sdes)
BERRY	Jean-baptiste	Insee - Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
BILLOT	Sylvain	Insee - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
BLAIN	Joris	La Société Nouvelle
BOUKDIR	Sylvie	Insee - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
CARNOT	Nicolas	Insee - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
CAZES	Jérôme	Carbones sur factures
CHAMBAZ	Christine	Insee - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
COMBIER	Charlotte	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)
CRAVATTE	Celine	Secrétariat général du conseil national de l'information statistique (SG_CNIS)
DE RAPHELIS	Magali	Secrétariat général du conseil national de l'information statistique (SG_CNIS)
DELAME	Nathalie	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)
DUMOULIN	Matthieu	Economie Sociale et Solidaire France
DUNAND	Olivier	Insee Auvergne – Rhône-Alpes
DZIKOWSKI	Christophe	Insee - Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
EIDELMAN	Alexis	Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
EPAULARD	Anne	Université PSL
FOUQUET	Mathieu	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable
FRANCOZ	Dominique	Secrétariat Général du conseil national de l'information statistique (SG_CNIS)

GERVAIS	Emmanuel	Banque de France (BdF)
GOLFIER	Cécile	Banque de France (BdF)
GREGOIRE	Patrice	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) - Nouvelle-Aquitaine
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Secrétariat général du conseil national de l'information statistique (SG_CNIS)
HOURIEZ	Guillaume	Insee - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
HUMBERTCLAUDE	Sylvain	Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
JEANNEAU	Laurent	Alternatives économiques
KWOK	Patrick	Insee - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
LAGARENNE	Christine	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (SG CNIS)
LARRIEU	Sylvain	Insee - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
LAVAL	Jean-baptiste	Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction générale du trésor (DGT)
LEGRIS	Edouard	Fédération française du bâtiment (FFB)
LEVY	David	Insee - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
MARTIN	Henri	Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
MARTIN	Tanguy	Insee - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
MESNARD	Aurélien	Banque de France (BdF)
MICHALLAND	Béatrice	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - Service des données et des études statistiques (Sdes)
PLAYOUST	Barbara	Insee - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
RAVILLION	Aliette	2tonnes
REYNAUD	Bérengère	Ubiquis
RIEDINGER	Nicolas	France Stratégie
ROUX	Sébastien	Insee - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
SALAZAR ARISTIZABAL	Valentina	Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction générale des entreprises (DGE) - Sous-direction de la prospective, des études et de l'évaluation économiques
SCHILTZ	Marie-therese	Particulière
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

SOUAL	Hélène	Insee Auvergne – Rhône-Alpes
STOLIAROFF-PEPIN	Anne-Marie	Insee - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
TCHANG	Alice	Insee - Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
THEODOSE	Teddy	Université Paris 13
VAKILI	Ali	MindTracker
ZYLBERBERG	Paul	Particulier

SUIVI D'AVIS DE MOYEN TERME

Qu'est-ce que le suivi d'avis ?

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de moyen terme du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

Avis de moyen terme étudiés lors de cette séance :

Avis SysFi n°1 : Dans le contexte de suivi de la transition écologique, le Conseil souligne l'importance de compléter la comptabilité nationale en intégrant la dimension environnementale.

Le Conseil recommande notamment de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur des données de comptabilité nationale de manière à pouvoir mettre en regard l'activité économique et son impact sur l'environnement. Il encourage le développement d'indicateurs synthétiques intégrant ces dimensions. Le Conseil invite le service statistique public à inscrire ses travaux dans un contexte international et à prendre une part active à la mise en place du SCN (système de comptabilité nationale) 2025 et à la nouvelle data gaps initiative portée par les organisations internationales. Le Conseil souhaite être régulièrement informé de l'avancement de ces travaux essentiels pour suivre la transition écologique.

Avis SysFi n°9 Distribuer les comptes de revenus et de patrimoine des ménages

La mesure de la croissance par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) ne dit rien de la répartition de la richesse entre les individus. Le Conseil se félicite des travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et encourage leur poursuite ainsi que les travaux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux déclinent les principales grandeurs de la comptabilité nationale (revenus, consommation, patrimoine) selon les caractéristiques des ménages et donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts.

Le Conseil encourage la production régulière des comptes distribués. Cette vision est nécessaire pour mener des comparaisons internationales de niveau de vie et suivre l'évolution des inégalités dans les différents pays. Il encourage les collaborations entre producteurs de données publiques et chercheurs sur ces sujets.

Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :

La commission « système financier et financement de l'économie » a pris connaissance des travaux effectués par le service statistique public afin de compléter l'information fournie par la comptabilité nationale dans les domaines de l'environnement et des inégalités. Ces travaux s'inscrivent dans une dynamique portée par les institutions internationales et stimulée par des travaux de chercheurs. Ils visent à offrir une vision articulée avec les indicateurs classiques de la comptabilité nationale et plus synthétique que les tableaux d'indicateurs, et à proposer ainsi des outils plus facilement mobilisables dans le débat public et

mieux à même d'éclairer les décisions politiques et économiques de l'ensemble des agents. Ils prévoient des améliorations méthodologiques, une mise en production régulière, des analyses, des propositions d'indicateurs synthétiques et des élargissements futurs à d'autres domaines.

A la confluence entre la comptabilité nationale et la modélisation, ces travaux consistent à articuler des sources de natures différentes avec le système macroéconomique des comptes, et à ajuster des concepts et des données non créées dans ce but au cadre comptable. Dans le domaine de l'environnement, la mise en cohérence des données physiques déjà existantes et des données monétaires ouvrira la porte à des analyses plus fines de couplage/découplage entre l'activité économique résidente et la production de gaz à effets de serre, et à la publication conjointe de l'inventaire par branche et de l'empreinte carbone avec une méthodologie rénovée. Dans le domaine des revenus des ménages, la commission se félicite de la publication régulière à venir de la distribution des revenus au sein des ménages dans des concepts cohérents avec ceux de la comptabilité nationale, et de la répartition entre ménages de la totalité du revenu national, permettant ainsi d'établir un bilan de la redistribution élargie (différence de cette répartition avant et après transferts). Dans le domaine du patrimoine des ménages, elle prend note du caractère encore expérimental des données publiées, consistant à ajuster et réconcilier les données d'enquête avec les masses de la comptabilité nationale, et les améliorations méthodologiques envisagée avec la prise en compte de données administratives portant dans un premier temps sur le patrimoine immobilier et professionnel.

La commission salue ces travaux qui proposent une réponse à certaines limites du PIB et vont plus loin que les préconisations du Système de Comptabilité Nationale et les moyens mis en œuvre à cette fin. Elle encourage la mise en place d'indicateurs synthétiques dans ce domaine. Elle insiste sur l'importance de faire preuve de pédagogie à propos des concepts proposés et des outils mis en œuvre, pour que la mobilisation de ces nouveaux indicateurs soient la plus appropriée possible. La commission encourage en particulier les collaborations entre producteurs de données publiques, acteurs économiques et chercheurs sur ces sujets, mais aussi la poursuite des échanges au niveau international pour favoriser la comparabilité des travaux.

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence d'Anne EPAULARD.

INTRODUCTION

Anne EPAULARD

Bonjour à toutes et à tous. Nous avons un programme très intéressant aujourd'hui, puisque nous évoquerons les comptes augmentés, les inégalités et la prise en compte des gaz à effet de serre dans la comptabilité nationale. Je suis ravie de voir qu'en ligne comme autour de la table, de nombreux participants sont présents. Je remercie Céline Cravatte pour l'énergie qu'elle a déployée pour informer et faire venir les utilisateurs. N'hésitez surtout pas à participer à ces échanges. Ces réunions ne sont pas seulement destinées à la présentation par les producteurs de leurs travaux ; elles doivent aussi permettre aux utilisateurs de leur poser des questions.

Avant de démarrer, je vous informe que la présente réunion est enregistrée.

I. THEME CENTRAL : LES COMPTES AUGMENTES

Nicolas CARNOT, Insee

Je me réjouis de la présence en nombre, qui est très encourageante. Elle est sans doute liée à ce beau programme. Je voulais faire une petite introduction sur les comptes nationaux augmentés, une opération un peu nouvelle. Le sujet des critiques du PIB et de la nécessité d'aller au-delà du PIB n'est pas nouveau. Il a été évoqué, entre autres, dans le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi ou les objectifs de développement durable. L'originalité de cette initiative vient de l'arrimage aux comptes nationaux, ce que Sébastien Roux, le directeur du programme, développera. L'idée est de mettre ensemble des informations qui ne le sont pas toujours : croissance, gaz à effet de serre, distribution de la croissance. Il s'agit aussi de permettre aux utilisateurs de réaliser des analyses conjointes sur ces éléments, peut-être développer des indicateurs synthétiques complémentaires du PIB et élargir notre regard collectif. Cette initiative n'est pas une étude unique, mais un engagement de production de statistiques régulières. La statistique publique souhaite en faire un processus régulier. Nous serons plus que jamais intéressés par vos réactions sur cette initiative.

1. Aller au-delà du PIB : la démarche des comptes augmentés appliquée à l'environnement et aux inégalités, production et diffusion

Sébastien ROUX, Insee

Cette présentation vise à présenter la démarche des comptes augmentés et faire le point sur l'état d'avancement du projet. Cette présentation générale sera complétée par deux présentations détaillées sur les comptes carbone, et les comptes distribués. Nous terminerons avec les comptes distribués de patrimoine qui portent sur un sujet très proche.

Le PIB est un indicateur central publié tous les trimestres par l'Insee. Il reflète la mesure de l'activité économique de l'ensemble de l'économie. Cependant, il présente un grand nombre de limites, bien identifiées. Le PIB est valorisé aux prix de marché. Nous commentons les chiffres de la croissance en volume. Parmi les hypothèses importantes qui concernent le PIB figure la valorisation volume-prix. Nous avons besoin d'estimations de flux en valeur et de prix, d'où l'importance de la mesure de l'inflation. Il est aussi plus difficile d'attribuer un prix aux services publics, notamment quand ils sont « gratuits ». Le PIB ignore par ailleurs la production domestique. Compte tenu de tous ces éléments, nous pouvons donc difficilement assimiler le PIB à un indicateur de bien-être, même si certains peuvent avoir la tentation de le considérer comme l'alpha et l'oméga des objectifs de politiques publiques. Il constitue d'autant moins un indicateur de bien-être que des phénomènes liés à la sécurité, la lutte contre la dégradation environnementale vont contribuer à accroître le PIB alors même qu'ils sont associés à des dégradations du bien-être. De même, des catastrophes peuvent générer une activité économique malgré leurs effets sur le bien-être. Par ailleurs, le PIB ne dit rien sur les inégalités. Enfin, il mesure la croissance une année donnée, sans rien dire de la soutenabilité à long terme de cette croissance, ce qui rend plus difficile encore l'intégration des questions environnementales.

Toutes ces limites ont été identifiées dans le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi qui avait pour objet de recommander des évolutions du système d'information pour mieux rendre compte de l'activité domestique. Il notait que plusieurs dimensions méritaient d'être éclairées au-delà du PIB. Il s'agissait de continuer à

éclairer la dimension économique tout en documentant les inégalités de revenus, de consommation, de patrimoine des ménages et d'étendre l'analyse aux activités non marchandes. Il préconisait aussi d'étendre l'observation aux questions relatives à la qualité de la vie, en introduisant notamment des mesures de bien-être, de « capacités » et en essayant de comprendre les composantes du bien-être et d'améliorer l'information sur la santé et l'éducation. Enfin, il recommandait d'étendre l'observation aux dimensions environnementales pour mieux apprécier la soutenabilité de la croissance et proposait des indicateurs de mesure physique sur l'épuisement des ressources et les émissions de gaz à effet de serre.

Le rapport recommandait avant tout de renoncer à se focaliser sur le seul indicateur du PIB et de construire un tableau de bord documentant les différentes dimensions. Cette recommandation débouchait sur la proposition de suivre une série d'indicateurs divers et variés. Les indicateurs de développement durable de la Banque mondiale participent de la même démarche pour apprécier l'évolution de la situation des pays en voie de développement comme des pays développés. En France, cette recommandation s'est traduite par les indicateurs de la loi Eva Sas qui incitent les pouvoirs publics à considérer un certain nombre d'indicateurs, de l'ordre d'une dizaine, lorsqu'ils définissent leurs politiques publiques. Ces différents indicateurs sont publiés de façon périodique pour la France et les autres pays européens. Ces tableaux de bord permettent d'assurer une certaine forme de comparabilité temporelle et entre pays de ces différentes dimensions.

Les instituts statistiques ont répondu présents pour produire ces indicateurs. Cependant, ces tableaux ont été assez peu utilisés dans le débat public et par les décideurs politiques. Nous notons quelques exemples d'utilisation dans certaines collectivités locales. Ces tableaux apportent une information intéressante nouvelle pour se faire une idée de l'évolution globale. Néanmoins, ils ne proposent pas une vision synthétique. Notamment, nous pouvons nous poser la question de l'articulation entre les différents indicateurs qui peuvent reposer sur des concepts et des champs différents. Surtout, ils posent la question de la cohérence avec le système unifié de la comptabilité nationale. Il n'existe pas de cadre unifié permettant de regarder la situation dans sa globalité. Or une telle vision est importante quand il s'agit d'apprécier les ressources à mobiliser pour répondre à telle ou telle question. Nous pensons donc que la faible utilisation de ces tableaux vient du fait qu'ils sont difficiles à interpréter et utiliser pour la décision publique, d'une part à cause du manque potentiel de cohérence dans la construction des indicateurs et d'autre part du fait de l'absence de solution pour aider à les articuler.

Ces problématiques « Beyond GDP » ont émergé depuis quelques années, avant même le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Il existe aujourd'hui un environnement favorable pour aller au-delà du PIB. Dans la Data Gaps Initiative du G20, les pays se sont accordés pour améliorer le système d'information sur deux dimensions (entre autres) : intégrer les données qui permettent d'apprécier la dégradation climatique et les émissions de gaz à effet de serre et mieux documenter les inégalités dans les différents pays pour répondre aux enjeux de comparaison. En parallèle à cette initiative, le Système de comptabilité nationale (SNC – SNA « *System of National Accounts* »), qui chapeaute les standards internationaux de comptabilité nationale a publié une note d'orientation sur le bien-être et la soutenabilité pour faire évoluer le système de comptabilité nationale afin de mieux apprécier ces dimensions, en reconnaissant que le PIB en lui-même ne permet pas de bien appréhender ces deux sujets. Dans cette note, le SNA précise bien les dimensions d'augmentation qu'il s'agit de mettre en œuvre. Il en appelle donc à un travail sur les inégalités, le travail domestique, le capital humain, la santé, les conditions de vie et l'environnement. Il explique également qu'il est nécessaire d'articuler ces différents concepts entre eux et avec les comptes nationaux. Le système des comptes nationaux peut être vu comme un système central autour duquel ces différentes dimensions peuvent être appréciées.

Au-delà de ces initiatives internationales, une expertise a été accumulée, notamment en France depuis le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. A la suite de ce rapport, l'Insee a en effet conduit des travaux précurseurs sur la mesure de l'empreinte carbone qui a fait depuis l'objet de publications régulières par le Sdes, ainsi que sur les comptes distribués des ménages. Ces travaux ont permis, sur la base d'études ponctuelles, de produire des comptes cohérents avec la comptabilité nationale. Ces différentes études ont également permis d'alimenter des travaux plus internationaux poussés par l'OCDE et Eurostat, comme les groupes d'experts sur les comptes nationaux. Enfin, des travaux académiques ont pris ces questions à bras-le-corps. Je peux mentionner par exemple les travaux de Piketty, Saez et Zucman sur la redistribution élargie ou la Chaire PSE « Beyond GDP », en grande partie financée par l'Insee, qui nous aide à développer ces comptes.

Les comptes augmentés ont pour but de compléter l'information fournie par les comptes nationaux dans ces nouvelles dimensions que sont l'environnement et les inégalités. Il s'agit de répondre aux critiques sur le PIB, en fournissant des informations pour aller au-delà et améliorer ainsi la cohérence globale des

messages statistiques. Ces deux dimensions d'augmentation, les comptes carbone et les comptes distribués des ménages, sont privilégiées pour l'instant. L'approche consiste à produire un système d'information articulé avec les comptes nationaux dans lequel les différents objets manipulés sont des concepts qui répondent bien à ceux de la comptabilité nationale, où le champ est également mis en cohérence. Ce faisant, nous élargissons le système d'information des comptes nationaux avec des informations nouvelles et nous pouvons construire de nouvelles statistiques, notamment des indicateurs synthétiques qui peuvent compléter le PIB.

Le projet consiste à produire sur une base annuelle ces nouveaux comptes, associés à la comptabilité nationale. Il s'agit de produire les statistiques d'émissions et l'empreinte, en lien avec le Sdes, et les comptes nationaux distribués des ménages, en lien avec la DSDS (Direction des statistiques démographiques et sociales). Ces travaux seront publiés sous forme d'*Insee Première*, et accompagnés de tableaux complémentaires décrivant l'ensemble des comptes associés à ces deux dimensions. Nous mettrons par ailleurs à disposition sur une page dédiée du site de l'Insee « Au-delà du PIB » l'ensemble de ces publications, avec les tableaux complémentaires, ainsi que tous les documents méthodologiques qui permettent de comprendre la démarche. Nous produirons aussi des analyses qui s'appuient sur ces nouveaux comptes, présentant différents indicateurs synthétiques. Nous partons en effet de l'idée qu'il n'est pas possible dans le cadre actuel de tout résumer par un indicateur synthétique unique. Enfin, nous voulons continuer d'explorer d'autres dimensions d'augmentation, comme le travail domestique, le capital humain, la santé ou l'éducation, mais ces sujets ne sont pas encore arrêtés.

Les présentations suivantes reviendront de façon plus complète sur les comptes carbone et les comptes distribués. Nous envisageons de produire un jeu d'indicateurs synthétiques par dimension d'augmentation, qui s'appuieront sur les informations publiées dans les comptes mentionnés plus haut. Par exemple, sur les sujets climatiques, ces indicateurs seront construits à partir des informations sur les inventaires et l'empreinte. Mais il sera nécessaire de les compléter par un prix pour les valoriser. Faute de marché global permettant de l'observer directement, nous avons besoin en plus de nous appuyer sur des modélisations qui projettent l'économie et le climat dans le futur et de faire des hypothèses sur les effets des émissions. Or, les résultats peuvent différer selon que l'on se situe dans le cadre d'une approche coût-efficacité, qui met l'accent sur l'adaptation nécessaire de l'économie pour limiter les émissions, et l'approche coût-dommage qui se focalise sur les dommages causés par les émissions carbone. Plusieurs possibilités s'offrent ainsi à nous pour construire des indicateurs synthétiques reflétant le coût pour l'économie induit par les émissions carbone. Il s'agit d'articuler cette information avec des indicateurs plus standards du PIB pour construire, par exemple, une épargne nette un produit intérieur net ajustés donnant une idée de la perte de richesse induite par les émissions de carbone.

De la même manière, sur les inégalités, il existe plusieurs possibilités pour construire des indicateurs. Avec les informations que nous produisons dans les comptes par catégorie de ménage, nous pouvons connaître, pour chaque catégorie de ménage, la croissance des revenus dans des concepts comparables à ceux de la comptabilité nationale, puisque cette information est disponible par décile de revenu. A partir de cette information, plusieurs indicateurs peuvent être construits. Nous pouvons partir du revenu primaire élargi, du revenu domestique brut ou du niveau de vie élargi. Nous pouvons aussi pondérer différemment les ménages. L'estimateur de la croissance des revenus des ménages dans lequel ceux-ci sont pondérés par leurs revenus, conduit à estimer la croissance moyenne du revenu national net par UC (unité de consommation). Alternativement, nous pouvons calculer un indicateur de croissance moyenne où chaque ménage a le même poids, dans une approche de croissance démocratique. Nous pouvons également choisir de donner un poids plus élevé aux ménages les plus pauvres, nous rapprochant ainsi du concept de PIB ressenti proposé par Jean-Marc Germain dans une publication récente de l'Insee.

Cette démarche requière des moyens matériels. Nous travaillons dans une logique de coproduction avec les services concernés par ces sujets : le Sdes sur l'environnement et la DSDS pour les comptes distribués. Nous travaillons également en lien avec les agents du département de la comptabilité nationale. Pour coordonner les travaux, nous avons créé trois postes à la Dese (Direction des études et synthèses économiques), le mien et deux experts de haut niveau rattachés au département des comptes nationaux, Sylvain Larrieu qui vont présentera les comptes carbone et Mathias André qui travaille sur les comptes distribués.

La démarche des comptes augmentés vise à articuler les statistiques produites selon des logiques initialement différentes pour assurer la cohérence et construire un message plus clair et solide. Ce projet se trouve à l'intersection des études et de la production statistiques. Evidemment, ces indicateurs n'auront pas le même statut que les données standard de la comptabilité nationale, puisqu'il s'agit de statistiques

expérimentales. Ce travail est en lien avec une demande extérieure d'un besoin d'information synthétique et avec des travaux académiques qui explorent ces dimensions.

Nous avons en point de mire, en novembre 2024, les premières publications des comptes distribués et des comptes carbone sous la forme de deux *Insee Première*, dont un commun avec le Sdes et d'un *Insee Analyse*. A plus long terme, nous voulons travailler sur les indicateurs synthétiques, avancer sur les sujets environnementaux en élargissant l'analyse au-delà du seul climat, réfléchir à la distribution de l'empreinte carbone des ménages et réfléchir aux autres dimensions à intégrer.

2. Production et diffusion des comptes carbone

Sylvain LARRIEU, Insee

Aujourd'hui, l'Insee produit des comptes nationaux monétaires et le Sdes produit des statistiques sur les émissions de gaz à effet de serre, avec le compte d'émissions dans l'air, une version des émissions françaises présentées par branche d'activités économiques, dans un format compatible avec la comptabilité nationale. Il réalise également une production annuelle de l'empreinte carbone. En théorie, ces données sont assez bien compatibles les unes avec les autres, mais elles sont diffusées de manière séparée. L'utilisateur doit donc consulter les deux sites, réunir des données qui ne sont pas forcément diffusées dans des formats compatibles pour en faire la synthèse et effectuer une analyse conjointe de l'activité économique et des émissions de gaz à effet de serre. Le principe de ce projet est de proposer une diffusion beaucoup plus intégrée de cet ensemble de données, un cadre beaucoup plus facile pour une analyse conjointe. Pour ce faire, nous pouvons utiliser le couplage ou le découplage entre les émissions de gaz à effet de serre et la croissance. Dans ce projet, nous mettons l'accent sur la cohérence des données monétaires et physiques, car nous devons vérifier qu'elles sont réalisées de manière comparable, et si possible, à un niveau assez fin.

Les comptes carbone comprennent trois jeux de tableaux hybrides comportant à la fois des données physiques et des données monétaires. Le premier jeu de tableaux repose sur l'approche production. Ils regroupent les comptes d'émission dans l'air, les gaz à effet de serre de l'activité économique française et en parallèle, la production et la valeur ajoutée des branches d'activité, le ratio des deux permettant d'obtenir l'intensité carbone de la production française. Le deuxième jeu de tableaux développe l'approche demande. Vous y trouvez l'empreinte carbone, en lien avec la demande finale monétaire, c'est-à-dire la consommation des ménages et l'investissement. Enfin, le dernier jeu de tableaux décrit les flux internationaux de gaz à effet de serre, c'est-à-dire le carbone contenu dans les biens importés en France ou exportés depuis la France. Ces tableaux permettent de relier les deux premières vues. Nous allons pouvoir relier les notions d'émissions françaises et d'empreinte en regardant le carbone qui entre et sort de France.

Les émissions de gaz à effet de serre de l'activité économique française recouvrent les émissions directes des ménages (chauffage, carburant, etc.) et les émissions de la production intérieure. Dans ces émissions de la production intérieure, une partie est destinée à la demande finale intérieure des ménages, des entreprises et des administrations françaises. L'autre partie est exportée, intégrée dans les biens et services que nous exportons. A l'inverse, la France importe du carbone à travers les biens et services importés. L'empreinte carbone comprend donc le carbone qu'il a fallu émettre pour réaliser tous les biens et services consommés en France, une partie de ce carbone ayant été émis en France, l'autre partie à l'étranger.

Le jeu de tableaux sur la production permettra de calculer l'intensité en émission de l'activité résidente, de la valeur ajoutée des branches et du PIB. Il comprendra également des séries monétaires en prix courants et en prix constants. Ces données seront disponibles avec un niveau de détail jusqu'à 64 branches d'activité, sans doute à un niveau plus agrégé pour les années récentes. Enfin, le jeu comportera des tables de passage pour réconcilier ces émissions dans l'air avec les émissions françaises rapportées aux Nations Unies, qui reposent sur des concepts légèrement différents.

Les tableaux développant l'approche demande comprendront l'empreinte carbone de la France suivant deux ventilations : une ventilation proche des biens et services finaux et une ventilation alternative reposant sur l'origine des émissions qui composent cette empreinte carbone. Les deux ventilations arrivent au même total, mais fournissent une information différente et complémentaire. Nous pourrions estimer cette empreinte carbone jusqu'à l'année N-1, avec une petite part de prévisions. Nous n'avons pas toutes les informations sur le contenu carbone des biens importés au cours de l'année N-1. Enfin, le niveau de détail sera le même que sur la partie production, c'est-à-dire jusqu'à 64 biens et services.

Les activités à l'origine des émissions sont l'extraction des matières premières et des produits énergétiques et les activités industrielles de base (acier, ciment, électricité) alors que l'empreinte carbone à la fin de la chaîne de valeur est contenue dans les biens industriels finaux et les services.

L'existant est déjà très développé. Le Sdes publie chaque année une empreinte carbone de la France avec le même niveau de détail. Nous modifions le modèle de calcul en nous appuyant sur la base de données Figaro développée par Eurostat et le JRC (*Join Research Centre*), le centre de recherche de la Commission européenne. Cette base Figaro est constituée d'un tableau international entrées et sorties qui décrit tous les flux de biens et services de l'économie mondiale, sur 46 pays et 64 branches d'activité. Ce grand tableau nous permet de remonter la chaîne de valeur depuis la consommation finale des Français jusqu'à l'origine partout dans le monde. Ces tableaux sont disponibles chaque année jusqu'à l'année N-2. Pour que le résultat soit totalement cohérent avec la comptabilité nationale française, nous n'allons pas reprendre directement les résultats de ces tableaux. Nous allons les adapter, en recalant les résultats sur nos comptes nationaux.

Nous voulons fournir des informations statistiques très cohérentes entre activité économique, émissions et empreinte. Il est donc important que le calcul d'empreinte soit très proche des informations dont nous disposons sur la demande finale en biens et services. Ce cadre est également très utile pour réaliser des estimations jusqu'à l'année N-1. Figaro étant disponible jusqu'à l'année N-2, il est nécessaire de prolonger certaines informations pour ajouter une année, ce que nous devons faire à partir de nos comptes.

Pour calculer l'empreinte, nous avons besoin de connaître les émissions de gaz à effet de serre dans tous les autres pays. L'exercice n'est pas évident. Il reste des manques dans l'information disponible pour les pays non européens. Différents efforts internationaux sont déployés. Des organismes internationaux et des chercheurs ont élaboré des tableaux d'émission par pays détaillés et actualisés. Nous n'avons pas vocation à effectuer ce travail seuls. L'effort doit être collectif. Nous nous appuyons sur des estimations d'Eurostat, éventuellement complétées avec d'autres sources de données internationales. Ce champ est en évolution assez rapide, avec des perspectives plutôt prometteuses. Dans le cadre de l'Accord de Paris, le niveau de dissémination des données d'émission va fortement s'accroître à partir de cette année. Nous pouvons donc espérer que ces manques d'information n'existeront plus dans quelques années.

Nous publierons ces comptes pour la 1^{re} fois en novembre 2024. Nous avons prévu au moins deux publications sur le carbone : une publication annuelle sous la forme d'un *Insee Première* reprenant les principaux résultats des années récentes sur les émissions et l'empreinte en regard de l'activité économique, et une publication plus ponctuelle dans laquelle nous essaierons d'analyser les séries longues et la question du découplage entre l'activité et les émissions. De nombreux tableaux détaillés seront disponibles sur les sites de l'Insee et du Sdes.

Quant aux usages, l'empreinte carbone elle-même a des utilisations bien identifiées en matière de politiques publiques. La prochaine stratégie nationale bas carbone (SNBC) comprendra des budgets d'empreinte carbone à titre indicatif. Nous produisons par ailleurs un compte complet qui pourra servir de base d'analyse à un niveau macro pour des économistes ou l'analyse des politiques publiques.

3. Production et diffusion des comptes distribués des ménages

Sébastien ROUX, Insee

Les comptes distribués présentent la répartition entre ménages des agrégats tels qu'ils sont définis par la comptabilité nationale. Il s'agit de disposer par catégorie de ménages d'une série d'informations qui étaient jusqu'à présent agrégées. Cette démarche a pour objet de répondre à l'une des critiques du PIB en allant plus loin que la moyenne. Elle permettra notamment de répondre à des questions comme : à qui bénéficie la croissance ? Comment le revenu national se distribue-t-il ? Quel est l'effet redistributif des services publics ? Avec ces informations, nous serons en effet en mesure de connaître la façon dont le revenu national se répartit entre ménages avant et après transfert.

Pour ce faire, nous répondons à une autre problématique, celle de la mise en cohérence des informations micro et macro. Sur les sujets de revenus, la comptabilité nationale produit régulièrement des agrégats qui fournissent une information sur la moyenne tandis que la statistique sociale présente des informations tirées directement des sources des ménages pour documenter la distribution de ces revenus. Or jusqu'à présent il pouvait exister de petites incohérences, y compris sur l'évolution des moyennes. Ce travail permet d'articuler les différents messages et de bien comprendre les différences. Cette mise en cohérence est l'occasion de comparer les différentes sources et présente des résultats nouveaux sur les inégalités.

Il existe deux types de comptes. Le compte distribué du secteur des ménages correspond au compte du secteur institutionnel des ménages. Les premiers travaux qui répartissaient ces comptes distribués se concentraient sur ce secteur. Les premières études ont été publiées en 2009 par quintile de niveau de vie, âge et catégories socioprofessionnelles. Au-delà de ce secteur institutionnel des ménages, on peut vouloir considérer l'ensemble du revenu national net de l'économie sans se limiter aux seuls revenus du secteur des ménages. C'est l'objet des comptes nationaux distribués. Nous considérons les revenus primaires élargis en affectant aux ménages les revenus des autres secteurs institutionnels. Ainsi, les revenus des entreprises que sont les profits non distribués seront alloués aux ménages sur la base de l'information disponible sur les dividendes. De la même manière, nous considérons le niveau de vie élargi en attribuant aux ménages le bénéfice des différents services publics en nature qui n'apparaissent pas comme un revenu des ménages au sens de la comptabilité nationale, mais qui apparaissent dans les autres secteurs. Ce faisant, nous proposons deux différentes répartitions de l'ensemble du revenu national net : avant transfert (revenus primaires élargis) et après transfert (niveau de vie élargi). L'exercice présente une complémentarité : pour produire les comptes nationaux augmentés, il faut en passer par les comptes distribués des ménages.

Ces travaux se placent dans un cadre international marqué par plusieurs initiatives. Ainsi, la révision du système des comptes nationaux envisage la mise en place de comptes distribués des ménages. La Data Gaps Initiative incite également les différents pays à produire ces comptes. Même Eurostat envisage d'en faire une obligation pour les pays européens, proposant de le faire à place des pays qui ne pourraient pas le faire, en s'appuyant uniquement sur l'enquête SILC. Ce travail a été préparé par plusieurs groupes de travail toujours actifs, en particulier le groupe d'experts de l'OCDE (EG DNA – « *Expert Group on Disparities in a National Accounts framework* ») qui a contribué à harmoniser la façon de publier les différents comptes distribués et asseoir les concepts de revenu et de consommation. Des task-forces ont été associées à ce groupe. Des bourses ont par ailleurs été attribuées pour développer ces comptes distribués. L'Insee bénéficie ainsi d'une bourse pour accompagner certains pays africains dans la production de ces comptes distribués des ménages. Ce mouvement est également accompagné par divers travaux universitaires.

La redistribution monétaire considère les transferts liés aux impôts payés directement par les ménages (contributions sociales et impôts directs) et les confronte aux sources de revenus potentielles (prestations familiales, minima sociaux, prime d'activité). Pour élargir le concept de distribution, il faut ajouter dans ces transferts les revenus différés (retraite et allocation chômage), les transferts en nature (services de santé, éducation, action sociale, logement) et les services publics collectifs (dépenses de police, justice en fonction de la localisation), ainsi que les prélèvements (taxes sur les produits et la production, cotisations patronales).

Pour un ménage moyen, le revenu national avant transfert correspondra au revenu national divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Nous retirons les impôts directs et cotisations, nous ajoutons les prestations monétaires et les transferts en nature, puis nous ôtons les prélèvements indirects et les dépenses collectives. In fine, le ménage retombera sur le même montant qu'au début. Lorsque nous déclinons ces opérations par catégorie de ménages, cette égalité avant/après transfert n'existe plus, compte tenu des transferts effectués entre catégories de ménages dans le cadre des différentes opérations. Les prélèvements pèsent en effet plus souvent sur les plus riches quand les prestations bénéficient plutôt aux ménages les plus pauvres.

L'examen des transferts par catégorie de ménage permet de descendre à un niveau assez micro et de décrire la façon dont chaque ménage bénéficie ou pas du système de redistribution. Lorsque nous additionnons l'ensemble des revenus transférés entre les ménages, la redistribution atteint de l'ordre de 500 milliards d'euros. 57 % des individus sont gagnants nets de cette redistribution élargie. Ce chiffre est beaucoup plus faible lorsque nous observons la redistribution monétaire dans laquelle les transferts en nature et les dépenses collectives ne sont pas du tout intégrés. Ce cadre permet de construire des indicateurs de croissance macroéconomique et d'approcher à la fois la façon dont les inégalités évoluent et les bénéficiaires de cette redistribution avec une vision synthétique.

Le dernier *Insee Analyse* portant sur la redistribution élargie montrait que le revenu primaire élargi des ménages pauvres avant transfert s'élève à 7 000 euros par an et est 18 fois moins élevé que celui des ménages les plus aisés, à 127 000 euros (incluant les profits non distribués). La redistribution usuelle va contribuer à réduire fortement sous forme de prélèvements la différence de revenus pour les plus aisés, mais augmente de façon limitée via les prestations les revenus des plus pauvres. En tenant compte de la redistribution élargie, avec l'ajout des transferts en nature et des dépenses collectives, nous n'avons plus qu'un rapport de 1 à 3 entre le niveau de vie élargi des ménages les plus aisés et celui des ménages les plus pauvres. Nous pouvons décliner ce type d'informations selon d'autres cadres, notamment par âge.

Ainsi, il apparaît que les ménages les plus âgés ont moins de prélèvements et bénéficient d'un revenu différé (retraite).

Pour conduire ces travaux, nous nous appuyons sur un grand nombre de sources, en particulier le modèle Ines de microsimulation de l'Insee, qui s'appuie sur l'enquête ERFS (Enquête revenus fiscaux et sociaux), les données de la Banque de France et l'enquête Patrimoine, et qui fournit une information assez exhaustive sur les revenus des ménages et les transferts sociaux dont ils bénéficient. Ces données sont complétées par d'autres sources, comme Omar sur la santé, ENRJ (Enquête nationale sur les ressources des jeunes), les DADS pour les salaires et cotisations, Fideli pour les sujets immobiliers, etc.

Tout cela nous permet d'aboutir à une base micro dans laquelle nous attribuons aux ménages les différentes composantes du revenu. Dans certains cas, cette attribution nécessite des hypothèses. Ainsi, nous allons redistribuer les profits non distribués en fonction de l'information sur les dividendes perçus par les ménages. L'opération suivante consiste à recalculer l'ensemble de ces montants sur les données de la comptabilité nationale, ce qui permet de stabiliser les sources d'aléas qui peuvent exister d'une année à l'autre, compte tenu des données d'enquête qui servent de base. A la fin, ces agrégats peuvent être produits par catégorie de ménages. Nous pouvons en déduire les masses pour chaque revenu et transfert, ce qui permet de connaître le revenu avant transfert selon les différentes variables.

Ces travaux ont fait l'objet de plusieurs publications, notamment le rapport du groupe d'experts sur la mesure des inégalités et de la redistribution présidé par Jean-Marc Germain, écrit en commun avec l'équipe de Piketty et Saez pour bien asseoir les concepts de la redistribution élargie. En novembre, nous publierons les comptes nationaux distribués de l'ensemble des secteurs et le bilan de la redistribution élargie pour l'année 2022, avec une rétroprojection de ces informations jusqu'en 2015. Ces travaux ont vocation à être répliqués et publiés régulièrement. En parallèle, nous publierons des travaux d'analyse explorant la possibilité de construire des indicateurs synthétiques de croissance macroéconomique.

4. Echanges

Jérôme CAZES, Carbones sur factures

Sur les comptes carbone, ne pensez-vous pas que le besoin est encore plus fort que vous l'avez indiqué de la part des entreprises et de toute la communauté pour disposer très vite de statistiques officielles sur le poids en carbone des produits ? La directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) marque une avancée et une prise de conscience des entreprises qu'elles ne seront plus compétitives si elles ne peuvent pas donner le poids carbone de leurs produits. En principe, cette information devrait être communiquée par les fournisseurs, mais ces derniers ne sont souvent pas en mesure de le faire. Pour démarrer, nous avons besoin de l'aide de la statistique publique. Les travaux décrits, aboutissant à des comptes carbone, sont absolument cruciaux. La statistique publique représente sans doute le moyen le plus efficace de décarboner. Même si les fonds publics sont très limités, disposer de bons chiffres sur le poids des produits coûte tellement peu cher que cet investissement sera mille fois compensé en trois ans .

Joris BLAIN, Société Nouvelle

D'autres instituts statistiques nationaux proposent déjà une comptabilité carbone et des comptes augmentés. Des institutions comme le FMI, Eurostat et l'OCDE réalisent aussi ce genre d'exercice. Est-il prévu de collaborer entre institutions pour proposer des statistiques plus officielles et de meilleure qualité en conglomérant les compétences ?

Patrice GREGOIRE, Dreal

La première intervention a rappelé les limites du PIB dans ce qu'il intègre et son interprétation par rapport au progrès et au bien-être. Par conséquent, la mise en regard des émissions de gaz à effet de serre et du PIB n'a plus lieu d'être. Dans les publications annoncées ou travaux associés en matière de comptabilité carbone, l'analyse couplage-découplage selon l'approche demande en 64 branches pourra-t-elle permettre de comparer pour certains produits et services clés la demande classique de son alternative (demande en agriculture bio *versus* agriculture conventionnelle, réparation *versus* produit neuf, transport bas carbone *versus* transport carboné) ?

Sébastien ROUX

Le Citepa publie depuis de nombreuses années des informations précises sur le carbone. Ce projet répond aussi à ce besoin d'information. Je n'ai pas bien compris si vous vous réjouissiez de cette initiative.

Jérôme CAZES

Nous nous en réjouissons, mais nous pensons que ce travail ne va pas à la vitesse du problème. Les statistiques sont totalement inexploitable pour une PME. Heureusement que certaines sociétés comme Société Nouvelle parviennent à les retravailler. Pour moi, il est totalement anormal que la statistique publique n'arrive pas à éclairer la question du calcul du poids carbone d'un produit. Le problème est posé depuis dix ans. Seule la statistique officielle peut y arriver.

Sébastien ROUX

L'amélioration du calcul d'empreinte permet quand même de fiabiliser certains chiffres. Nous dépendons aussi du niveau de détail des nomenclatures qui sont à notre disposition. Nous nous appuyons sur des matrices entrées sorties internationales qui n'atteignent pas ce niveau de détail.

Jérôme CAZES

64 branches suffisent. Il faut aller plus vite.

Sébastien ROUX

Ces 64 branches ne répondent pas vraiment à la question.

Jérôme CAZES

Si. Des universitaires ont montré qu'en travaillant sur 64 branches, on arrive à converger très vite vers les vrais poids. Une PME doit être en mesure, en appuyant sur un bouton, d'identifier pour tous les produits dont elle ne connaît pas encore le poids en carbone la source officielle, plutôt que de devoir payer des vendeurs de données privées.

Sébastien ROUX

Nous allons le faire en novembre.

Jérôme CAZES

Il faut produire ces informations plus rapidement et les articuler entre les pays. Il faut également des projections. Pour établir mes comptes 2023, j'ai besoin d'un chiffre officiel, même si ce n'est qu'une estimation. J'ai besoin d'être sûr que cette information constitue la priorité environnementale de mon organisme statistique national.

Sébastien ROUX

Les comptes augmentés visent justement à inscrire la construction de ces chiffres à un niveau très détaillé. Je comprends que vous souhaitiez que nous complétions ces données par des travaux de projection, ce que nous n'envisageons pas vraiment.

Jérôme CAZES

Il faut aussi moins parler de comptes augmentés, qui véhiculent l'idée qu'un tableau de bord comprenant tous les paramètres va améliorer les choses. En procédant ainsi, nous restons prisonniers du PIB, considérant qu'il reste le pilier. La véritable approche consiste à considérer deux boussoles pour éclairer notre futur : le PIB et la décarbonation. A l'avenir, il nous faut donc deux comptes imbriqués l'un dans l'autre, l'un qui compte les euros, l'autre les émissions de gaz à effet de serre. Cette comptabilité n'est pas difficile à bâtir.

Sébastien ROUX

J'ai l'impression que c'est exactement ce que nous faisons.

Jérôme CAZES

Néanmoins, en parlant de comptes augmentés, vous ne mettez pas l'accent sur le fait que les carbones sont complètement différents des 100 indicateurs. Le rapport qui vient de sortir sur les indicateurs est très beau, mais personne ne sait s'en servir.

Sébastien ROUX

Les comptes augmentés portent non seulement sur le carbone, mais aussi sur les inégalités.

Jérôme CAZES

Pensez-vous que ce sujet soit aussi fondamental ?

Sébastien ROUX

Oui. De par les objectifs de la comptabilité nationale, les comptes distribués sont aussi importants que les comptes carbone. Il s'agit d'un vrai engagement de la statistique publique pour explorer ces deux questions, de façon propre, avec la mise en place de moyens effectifs. Les comptes augmentés visent à aller au-delà de ces questions de tableaux de bord qui ne répondent effectivement pas aux besoins des utilisateurs. Nous réorientons bien l'appareil statistique vers cette mise en cohérence. Il est important de laisser aux utilisateurs externes la possibilité de réaliser ce travail de couplage/découplage entre ces différents concepts et l'activité économique telle qu'elle est mesurée par le PIB.

J'ai mentionné dans ma présentation la participation à des task-forces de l'OCDE. Nous sommes également en lien régulier avec Eurostat et le JRC. Nous travaillons avec eux. Nos échanges ont d'ailleurs permis d'améliorer leur base de données Figaro. Ce système d'échanges d'information conduit à s'influencer mutuellement. Cependant, il existe des spécificités françaises sur la construction de l'empreinte carbone. L'information portée par Figaro s'appuie sur des hypothèses très fortes qui permettent de le rendre cohérent dans sa globalité. Néanmoins, si nous l'appliquons tel quel à la situation française, des incohérences apparaissent par rapport à notre comptabilité nationale. Nous avons donc besoin d'adapter les données pour construire une mesure de l'empreinte bien cohérente avec notre comptabilité nationale.

Joris BLAIN

Est-il prévu dans les autres pays d'adopter le nouveau cadre méthodologique Snac (*Simplified single national accounts consistent*) qui va être mis en place au niveau français ?

Sébastien ROUX

Je pense qu'ils devraient, car d'autres pays utilisent cette méthode Snac. Il faudrait voir en pratique si elle change beaucoup les chiffres et le message.

Sylvain LARRIEU

Aujourd'hui, il n'existe pas de méthodologie internationale unifiée ni de jeux de données sources. A moyen terme, la situation devrait rester inchangée. L'incohérence des données sources est fondamentale. Les flux d'import mesurés par la France ne correspondent pas aux exports que les autres pays déclarent vers la France. Or nous ne pouvons pas résoudre ce problème, même à un horizon de dix ou quinze ans. Les calculs d'empreinte carbone devront donc être ajustés pays par pays. Néanmoins, nous pouvons espérer des progrès, car les données sur les émissions mondiales devraient beaucoup s'améliorer dans les prochaines années pour être de plus en plus harmonisées. Des efforts importants sont déployés en ce sens au niveau de l'OCDE ou du FMI pour forger des bases de référence. Pour les tableaux entrées-sorties, il faudra toujours aussi des adaptations nationales, mais les différents producteurs travaillent ensemble et convergent peu à peu sur une grande partie des informations.

Nous avons toujours besoin de mettre en regard le PIB et le carbone. Le PIB n'est pas un indicateur de bien-être. Cependant, nous n'avons pas d'indicateur de bien-être. Le PIB reste le seul indicateur d'activité économique dont nous disposons. Il ne suffit pas pour répondre à tous les usages, mais il faut continuer de le regarder.

Enfin, sur la demande classique et son alternative, je pense qu'il faut voir au cas par cas. Dans les comptes nationaux va apparaître une demande du ménage pour un bien neuf, contrairement à la réparation ou la 2de main. La réparation n'apparaît qu'indirectement selon que la demande est plus ou moins élevée. Le bio/non bio ne peut être distingué avec ces données et ne le pourra pas, même à très long terme. J'ignore d'ailleurs si cette distinction a du sens pour le carbone.

Entre ce que nous faisons sur l'empreinte carbone macro et ce qu'il faudrait faire pour connaître le poids carbone de chaque produit présent en supermarché, il existe certainement une connexion, mais ce sont quand même deux projets différents. Nous pouvons déplorer que cette information micro n'existe pas. Pour autant, la statistique publique n'est pas la seule impliquée. Le sujet implique aussi une normalisation comptable. Le projet devrait être piloté par les comptables plus que par l'Insee.

Anne EPAULARD

Vous sembliez dire que dès lors que nous disposons des émissions en 64 branches, des méthodes permettraient de retrouver l'information.

Jérôme CAZES

Tout à fait. Nous sommes tous responsables de la décarbonation. Il faut se partager la responsabilité. Bien sûr, la statistique publique ne va pas expliquer la façon de procéder aux comptes. En revanche, elle doit donner le grand cadre. Des entreprises calculent déjà le poids de 35 000 références de produits depuis dix ans. Les grandes entreprises sont très en avance sur la statistique publique. Les groupes demandent des proxys pour prendre un substitut quand l'information ne figure pas sur la facture. Or seules les statistiques officielles peuvent réaliser cet exercice. Nous n'avons pas besoin de comptes augmentés, mais d'une comptabilité nationale carbone. Quand celle-ci existera, nous pourrons vérifier qui parmi les acteurs décarbonent. Le but ultime n'est pas de produire de la statistique, mais de décarboner. Pour éclairer les partages de valeur, nous avons inventé la comptabilité nationale. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un problème équivalent, le partage des efforts de décarbonation. Nous devons fixer un cadre avec des ordres de grandeur, des conventions nationales, européennes. Lorsque vous aurez réalisé cet exercice, vous aurez accéléré le débat sur la décarbonation de manière phénoménale.

Nicolas CARNOT

Nous sommes assez d'accord. Il est clair qu'il existe un sujet micro et un sujet macro. A 64 produits, nous nous rapprochons quand même du niveau micro. Les comptes nationaux français reposent sur les comptes des entreprises qui sont eux-mêmes bâtis sur le plan comptable général. C'est l'une des forces majeures des comptes nationaux français. *In fine*, il faudrait selon vous un plan comptable général carbone.

Jérôme CAZES

Il est en cours d'élaboration.

Nicolas CARNOT

La réflexion va s'ouvrir. Nous nous plaçons sur un créneau un peu distinct. A très long terme, nous pourrions peut-être nous appuyer sur des poids carbone micro pour établir des comptes carbone.

Jérôme CAZES

Ne soyez pas pessimistes. Ce n'est pas forcément un chantier de très long terme.

Nicolas CARNOT

Je voulais revenir sur l'objectif général des comptes augmentés. Je pense que la démarche ne vise pas à être prisonnier du PIB ni à établir des tableaux de bord. Ces tableaux présentent leur utilité. Le PIB lui-

même a des usages essentiels qui doivent demeurer, et il n'est pas question de le remettre en question. Nous essayons d'être plus parcimonieux et de nous articuler avec le cadre de synthèse des comptes nationaux. Nous commençons par deux thèmes prioritaires, la distribution et le carbone. Nous pourrions imaginer d'augmenter les comptes selon bien d'autres dimensions. Nous avons fait ce choix qui semble correspondre à deux attentes sociétales fortes et qui répond aux orientations du Cnis. L'idée n'est pas de jeter le PIB, mais de le compléter. Si nous parvenons à produire des indicateurs synthétiques, nous aurons réalisé un grand progrès pour élargir la focale de l'évaluation de notre performance économique et sociale collective.

Marie-Thérèse SCHILTZ

Avez-vous pensé à l'eau ?

Sylvain LARRIEU

Il existe déjà des comptes physiques de l'eau dans différents pays, notamment en France. La valorisation monétaire reste très compliquée. Il n'existe pas de méthode vraiment consensuelle ou reconnue aujourd'hui. D'ailleurs, dans les projets de comptes économiques européens, il n'est pas prévu de valorisation économique de l'eau.

Béatrice MICHALLAND, Sdes

Il existe une empreinte eau au niveau international. L'association estime combien les produits ont eu besoin d'eau pour être produits, mais elle ne dit pas où cette eau a été prise. Nous ignorons si elle vient d'un pays qui connaît une tension sur l'eau ou non. Nous ne savons donc pas très bien comment interpréter ces chiffres.

5. Comptes distributionnels de patrimoine des ménages : de nouvelles données expérimentales

Aurélien MESNARD, Banque de France

Les comptes distributionnels de patrimoine des ménages viennent décrire la répartition par quantile du patrimoine détenu par les ménages et ainsi compléter les comptes de patrimoine du secteur des ménages produits dans le cadre de la comptabilité nationale, qui donne une vision moyenne.

J'évoquerai dans cette présentation les initiatives existantes en matière de production des comptes distributionnels de patrimoine des ménages ainsi que la méthodologie retenue au niveau de la BCE. La production réalisée au niveau français par la Banque de France et l'Insee résulte d'une méthodologie commune arrêtée au niveau de la zone euro. J'aborderai également le niveau de granularité des données publiées sur ce sujet, ainsi que les axes d'amélioration que nous avons identifiés à ce stade.

Il existe des initiatives à la fois au niveau international, au niveau européen et au niveau français. À l'international, une recommandation du G20 résultant de la Data Gap Initiative encourage les pays à se doter et produire des données de comptes distributionnels de patrimoine des ménages. À ce titre, l'OCDE travaille actuellement sur la rédaction d'orientations visant à préciser l'attendu. Une révision du système de comptabilité nationale est également en cours avec le SNA 2025. Il existe par ailleurs depuis 2011 une base de données internationale, la *World Inequality Database*, qui fournit des séries statistiques par pays portant notamment sur les inégalités de patrimoine des ménages. Enfin, la banque Crédit Suisse publie chaque année une étude qui fournit certains éléments par pays d'appréciation des comptes distributionnels de patrimoine pour ces différents pays. Au niveau européen est attendue une révision du programme de transmission des données du SEC 2010. Au niveau français enfin, l'Insee publie depuis de nombreuses années déjà une étude qui reprend les résultats sur la partie patrimoine de l'enquête HVP (Histoire de vie et patrimoine) réalisée tous les trois ans.

Au-delà de l'ensemble de ces initiatives, depuis début 2024, la BCE et la Banque de France publient chaque trimestre des comptes distributionnels de patrimoine des ménages, principalement pour disposer de données distributionnelles de patrimoine réconciliées avec les données agrégées de la comptabilité nationale. Cette démarche vise aussi à obtenir une certaine forme de comparabilité entre les différents pays en adoptant une méthodologie commune au sein de la zone euro. Enfin, elle permet de répondre aux exigences réglementaires sur le plan international et sur le plan européen. Cette étude présente cependant un certain nombre de limites. D'une part, elle s'appuie au niveau micro sur des données d'enquête par sondage résultant de l'enquête HVP, et non sur des données administratives appariées. D'ailleurs,

l'utilisation de données administratives appariées représente un axe d'amélioration future sur la méthodologie. Par ailleurs, la méthodologie n'est pas encore pleinement stabilisée. Ces données restent donc expérimentales. La méthodologie sera amenée à évoluer afin d'intégrer ces données administratives appariées. Enfin, depuis la dernière vague d'enquête (2021), les données sont extrapolées et donc plus fragiles.

La méthodologie retenue est commune au sein de la zone euro, mais elle tient bien évidemment compte des spécificités nationales. Les Pays-Bas par exemple n'utilisent pas les données d'enquête, mais des données administratives appariées.

En France, la méthodologie consiste à repartir des données micro résultant de l'enquête HVP. Ces données d'enquête sont ensuite harmonisées au niveau européen dans le cadre de l'enquête HFCS (*Household finance and consumption survey*). Certains ajustements sont opérés tant sur les données micro que sur les données macro. Au niveau macro, nous effectuons certaines corrections ou ventilations sur les données issues de la comptabilité nationale. Ainsi, les dettes des ménages issues de la comptabilité nationale sont ventilées à partir des données de la base BSI, entre emprunt immobilier et autres types de dettes. Cette distinction étant déjà effectuée au niveau micro, il s'agit de rattacher le mieux possible les données micro aux données macro.

Pour les données HFCS, nous choisissons une date de référence pour chaque enquête afin de recalibrer du mieux possible les données micro avec les données macro. Nous choisissons aussi le concept de patrimoine dont nous souhaitons étudier la répartition. Nous ne reprenons pas exactement le patrimoine issu des comptes de patrimoine. Nous prenons un patrimoine net de dette, mais nous procédons à quelques ajustements. Nous réconcilions environ 90 % du patrimoine de la comptabilité nationale. Certains éléments de patrimoine figurant dans la comptabilité nationale n'ont pas été intégrés dans cette vision de comptes distributionnels, notamment la retraite professionnelle supplémentaire.

Différents ajustements sont également apportés aux données micro issues des enquêtes, mais ils ont un très faible impact sur les inégalités de patrimoine des ménages à deux exceptions près. Sur la queue de distribution du patrimoine s'agissant des ménages les plus fortunés, nous ajoutons des ménages fortunés en plus de ceux déjà fournis par l'enquête HFCS. Par ailleurs, nous opérons un calage du montant du patrimoine par instrument avec le patrimoine tel qu'il est issu dans les comptes de patrimoine.

S'agissant de l'ajout des ménages fortunés, nous ne cherchons pas à refaire un calage sur marge. Nous ne modifions donc pas, en ajoutant ces ménages fortunés, les pondérations des ménages HFCS. La BCE avait testé cette option et jugé qu'il était préférable de simplement ajouter de nouveaux ménages sans changer les pondérations.

La réconciliation avec les données de comptabilité nationale est également nécessaire car, à concept de patrimoine identique, le patrimoine des ménages tel qu'issu des enquêtes HFCS ne couvre qu'environ les deux tiers du patrimoine tel qu'issu de la comptabilité nationale. Une explication tient au fait que les ménages fortunés qui font l'objet de sondages ont les taux de réponse les plus faibles et les niveaux de sous-déclaration les plus élevés. Pour réconcilier les données micro avec les données de comptabilité nationale, nous opérons un rehaussement proportionnel du patrimoine de chaque instrument tel que détenu par chaque ménage. Pendant de nombreuses années, de nombreuses études de sensibilité ont été effectuées au niveau européen pour finalement retenir cette méthodologie.

Nous obtenons à ce stade des séries statistiques triennales réconciliées avec la comptabilité nationale, mais comme nous souhaitons disposer de séries avec une fréquence plus régulière, ces séries triennales sont trimestrialisées grâce à des interpolations entre deux vagues HFCS et un processus d'extrapolation depuis la dernière vague HFCS.

Pour les ménages fortunés, nous procédons à deux types d'ajouts : des ménages fortunés issus de la presse nationale « *Rich list* ») et des ménages fortunés modélisés suivant des lois de Pareto. S'agissant des *Rich lists*, nous repartons des listes fournies par la presse nationale et nous réalisons un ensemble de retraitements. Nous affectons un nombre de ménages pour chacune des familles identifiées. Nous supprimons les familles réputées non résidentes. Nous appliquons également certaines décotes au niveau du patrimoine tel qu'il est publié. Enfin, nous supprimons les ménages fortunés dont le patrimoine est inférieur au patrimoine HFCS le plus élevé. Quant aux ménages modélisés suivant les lois de Pareto, nous retenons en France et dans la zone euro une loi de Pareto à deux paramètres : un seuil fixé pour la grande majorité des pays à un million d'euros et une pente α calculée par moindres carrés ordinaires. Nous estimons ces paramètres, puis il ne nous reste plus qu'à simuler les ménages suivant cette loi de Pareto.

Pour ce faire, nous allons chercher à déterminer le nombre de ménages à simuler. Une fois que nous avons ajouté ces ménages fortunés aux ménages HFCS, nous allons associer une répartition du patrimoine de ces ménages fortunés en nous référant là encore à des sources externes.

Cet ajout de ménages fortunés fait enfin l'objet de confrontations entre la queue de distribution du patrimoine que nous obtenons avec celle obtenue par l'Institut des politiques publiques (IPP) qui a produit une étude sur les quantiles de patrimoine des ménages en France entre 97 et 100 %, en utilisant des données administratives individuelles et d'entreprises appariées. L'utilisation de ce benchmark IPP nous permet de nous assurer que les hypothèses que nous avons prises en matière d'ajout de ménages fortunés conduisent à une queue de distribution du patrimoine des ménages suffisamment proche de celle qui serait obtenue par l'utilisation de données administratives appariées.

Se pose également la question de la granularité des données publiées. La BCE a décidé de publier des indicateurs relatifs aux inégalités de patrimoine, notamment l'indice de Gini ou les déciles de patrimoine pour chaque instrument. Certaines granularités ne sont pas publiées à ce stade, comme le taux de détention des 1 % des ménages les plus riches ou le détail des ménages situés en deçà de la médiane entre les différents déciles. La BCE travaille encore sur la qualité des données à ce niveau de granularité et a jugé préférable de ne pas publier ces niveaux plus granulaires. La répartition du patrimoine par âge n'a pas été publiée, car il n'a pas été fait à ce stade d'hypothèses sociodémographiques sur les ménages fortunés ajoutés. La BCE travaille néanmoins sur cet ajout facile à réaliser.

Les comptes distributionnels de patrimoine des ménages sont publiés chaque trimestre par la BCE et la Banque de France. La Banque de France souhaite également, dans les années futures, publier chaque année un *Stat info* pour mettre en exergue les principales évolutions constatées d'une année à l'autre sur les comptes distributionnels de patrimoine des ménages. Le premier *Stat info* devrait être publié post-révision 2020 des comptes nationaux, fin 2024 ou début 2025. La BCE travaille quant à elle sur l'élargissement du concept de patrimoine qui aboutit actuellement à réconcilier environ 90 % du patrimoine issu de la comptabilité nationale, en abordant notamment l'inclusion à venir de la retraite professionnelle supplémentaire. Elle travaille également sur l'affectation de données sociodémographiques aux ménages fortunés ajoutés. Enfin, ce sujet figure au programme de travail 2025 de l'Insee dans le but d'enrichir les données de sondage HVP avec des données administratives appariées sur l'immobilier dans un premier temps et sur le patrimoine professionnel dans un second temps, les autres instruments étant également à l'étude, mais sur un horizon plus long.

Anne EPAULARD

Merci. Je pense que la présentation sera disponible pour ceux qui sont intéressés. Les résultats de l'annexe 3 montrent que ces travaux aboutissent à une bonne représentation de la distribution des patrimoines entre les ménages. Si vous deviez en choisir un, lequel présenteriez-vous ?

Aurélien MESNARD

En page 32 figure la répartition par quantile du patrimoine. Nous voyons notamment que pour les 10 % des ménages les plus fortunés, le patrimoine net du ménage est d'au moins 992 000 euros au T2 2023, mais en moyenne, il s'élève à 2,4 millions d'euros. La médiane s'établit à 185 000 euros quand la moyenne est à 440 000 euros. Ce simple critère de comparaison entre la médiane et la moyenne montre à lui seul qu'il existe des inégalités de patrimoine assez fortes. D'ailleurs, la forme exponentielle de ce graphique tend également à le confirmer de manière intuitive.

Henri MARTIN, Insee

Vous avez indiqué qu'il existe une sous-couverture du patrimoine dans les données d'enquête HVP. Retrouvez-vous le même niveau de sous-couverture par rapport aux données de la comptabilité nationale dans tous les autres pays ? Ces sous-déclarations et ces biais d'échantillonnage dans le haut de la distribution constituent-ils une spécificité française ? J'ai cru comprendre que vous ne distribuiez que le patrimoine du secteur institutionnel des ménages. Contrairement aux comptes élargis, il s'agit d'un compte de patrimoine par catégorie.

Aurélien MESNARD

Effectivement, nous nous focalisons sur le secteur institutionnel S14 et le patrimoine du secteur.

Nous retrouvons des écarts plus ou moins importants entre les données micro et les données macro dans l'ensemble des pays européens. Cet écart n'est pas uniforme à 66 %. Il dépend des pays. Néanmoins, il reste important pour l'ensemble des pays.

Les sous-déclarations et les biais d'échantillonnage dans le haut de la distribution ne constituent pas une spécificité française.

José BARDAJI, France Assureurs

Merci beaucoup pour cette présentation très intéressante. Avez-vous constaté, sur cette sous-représentation des ménages riches, une évolution au cours du temps ? Vous avez indiqué que l'appariement avec les données de la DGFiP n'était pas à l'ordre du jour. Avez-vous des contacts pour récupérer des données administratives ?

Par ailleurs, vous avez signalé la mise à disposition de ces comptes depuis début 2024 aussi bien au niveau de la Banque centrale européenne que de la Banque de France. Pourriez-vous nous communiquer les liens vers ces données très riches sur les sites internet ?

Aurélien MESNARD

Les liens sont fournis dans la première annexe du document PowerPoint qui va être publié.

Côté Banque de France, nous avons commencé à travailler sur ce sujet de l'utilisation des données administratives appariées individuelles et d'entreprises. Nous avons notamment pu obtenir des données sur l'IR et l'ISF sur la partie individuelle. Nous n'avons alors pas été à même de récupérer d'autres données administratives. L'Insee travaillait en parallèle sur la partie immobilière et sur la partie patrimoine professionnel. Finalement, cette utilisation de données administratives appariées sera prise en compte par l'Insee dans les années à venir, en particulier dans la vague triennale de 2029 qui devrait constater l'utilisation de certaines données administratives appariées en lieu et place de données de sondage.

S'agissant de l'évolution dans le temps de l'intérêt d'ajouter des ménages fortunés aux ménages HFCS : nous ajoutons systématiquement des ménages fortunés parce que nous constatons systématiquement un écart significatif entre données micro et macro depuis 2009 (date de début des séries créées). Nous n'ajoutons jamais les mêmes ménages fortunés, mais nous devons le faire à chaque vague.

Anne EPAULARD

Cet écart de sous-déclaration ou de sous-couverture s'accroît-il dans le temps ?

Aurélien MESNARD

Il évolue bien évidemment, mais pas de manière significative.

Céline CRAVATTE

Je précise que toutes les présentations seront mises en ligne après la séance sur le site du Cnis. Vous trouverez déjà un document bibliographique, élaboré en amont avec les différents intervenants, avec des références sur la plupart des documents cités.

Anne EPAULARD

Vous déclinez ces comptes de manière trimestrielle alors que vous vous basez sur des données triennales. Quel est votre sentiment sur la qualité de cet exercice de trimestrialisation ?

Aurélien MESNARD

Nous voulons nous caler avec la fréquence des données de comptabilité nationale qui est trimestrielle. L'exercice présente l'intérêt de communiquer les données les plus fréquentes possible. Il présente cependant des inconvénients. Nous n'avons la vision de la répartition des ménages qu'une fois tous les trois

ans. À moyen terme, la BCE travaille sur l'utilisation d'autres données de répartition des ménages. L'enquête CES qui donne chaque année une vision de la répartition du patrimoine des ménages n'est pas utilisée aujourd'hui, mais elle est à l'étude.

Nous ne modifions pas l'allocation des actifs des différents ménages. Nous ne faisons pas évoluer par exemple la détention des obligations ou des actions du patrimoine professionnel d'un trimestre à l'autre. Pour autant, celui-ci évolue de façon naturelle, *via* les évolutions de valorisation des instruments de la comptabilité nationale.

Emmanuel GERVAIS, Banque de France

Dans la variation à court terme, la valorisation compte plus que les flux. En cas de choc sur les taux ou les prix d'actifs, cette démarche permet d'avoir une idée de l'impact différencié de ces chocs sur les catégories de ménages. Il serait effectivement intéressant d'améliorer la fréquence de rafraîchissement.

6. Regard sur les travaux proposés par différents utilisateurs

Laurent JEANNEAU, Alternatives économiques

Je tenais en préambule à saluer cette démarche du Cnis qui essaie de faire le pont entre usagers et producteurs de statistiques dans une volonté de plus en plus importante d'essayer de croiser les regards sur ces questions cruciales. Cette démarche est très appréciable pour les utilisateurs. Je connaissais déjà certains travaux, notamment sur les enjeux de redistribution élargie. J'avais moi-même écrit un article pour présenter les résultats de ces travaux que j'avais trouvés très intéressants. Dans l'ensemble, ces propositions vont dans la bonne direction, celle de prendre davantage en compte les inégalités de revenus et de s'appuyer sur l'empreinte carbone. Je suis très sensible à la démarche consistant à essayer d'éviter de construire un tableau de bord séparé, qui vivrait sa vie de façon autonome, ou de proposer des compléments disponibles seulement pour les spécialistes qui sauraient où chercher ces données et comment les analyser eux-mêmes, mais bien d'articuler ces travaux avec les statistiques existantes.

Je ne suis ni un statisticien ni un expert des données et je m'interroge sur la façon dont ces statistiques peuvent arriver jusqu'au grand public. De ce point de vue, la question du timing me semble primordiale. Dans la dernière présentation sur les statistiques de la BCE et de la Banque de France sur le patrimoine, j'ai compris que nous étions dans une dimension trimestrielle, ce que je trouve intéressant. La fréquence de publication et de mise à jour était moins claire pour moi s'agissant des comptes augmentés ou des enjeux autour des indicateurs d'empreinte carbone ; quelle serait la publication de mise à jour de ces données ? Vous calez-vous sur le rythme trimestriel des comptes nationaux ou uniquement sur les comptes nationaux annuels ? La fréquence aura une grande importance dans l'impact potentiel de ces travaux. Il existe indéniablement une prime aux données les plus fréquentes.

Le précédent des chiffres du chômage est assez révélateur de ce point de vue. Voilà une dizaine d'années, des débats s'étaient fait jour pour améliorer la mesure du chômage avec une concurrence entre deux sources disponibles, l'enquête Emploi de l'Insee et les statistiques administratives de la Dares. Ces statistiques du nombre de demandeurs d'emploi par catégorie étaient dominantes dans le débat public, car elles étaient publiées à un rythme mensuel alors même que l'enquête Emploi de l'Insee était plus solide et fournissait des informations de plus grande valeur. J'ai l'impression que nous avons réussi à dépasser ce débat aujourd'hui. L'Insee a grandement enrichi les informations disponibles, avec des indicateurs complémentaires mis à jour tous les trimestres qui permettent de voir l'évolution du sous-emploi ou du halo du chômage. En outre, la statistique administrative est désormais publiée sur le même rythme. Les critiques sur la fiabilité des chiffres ont été dépassées.

Différents documents nous avaient été envoyés, notamment les posts de blog. D'un point de vue un peu plus critique, le post sur le satisfecit concernant l'état des comptes nationaux posait un peu question. Il donne le sentiment que ce que nous faisons dans les comptes nationaux n'est pas si mal que cela. Est-ce vraiment si efficace ? Même si je ne suis pas statisticien, pour avoir demandé leur avis à plusieurs chercheurs sur la question, j'ai l'impression que ce débat n'est pas clos et qu'il existe toujours un intérêt à questionner ces indicateurs qui peuvent être jugés encore très conventionnels et qui peuvent poser certaines difficultés pour bien mesurer les évolutions liées à la qualité de la mesure des prix. Je n'ai pas le sentiment que ces débats soient derrière nous. Il est important de maintenir une approche critique et pluraliste sur ces questions.

Anne EPAULARD

Merci beaucoup de votre point de vue d'utilisateur journaliste.

Roxane SILBERMAN, Esac

Cette petite intervention pour vous informer, de la tenue à Paris les 15 et 16 octobre prochains de l'édition 2025 de la Conference of European Statistics Stakeholders sur le sujet « Beyond GDP ». Elle est organisée sur l'égide de l'ESAC, le Comité consultatif européen de la statistique, dont j'exerce la présidence et qui est l'une des instances de gouvernance du système statistique européen. L'ESAC qui, organise, tous les deux ans, cette conférence européenne qui a pour objectif de rapprocher les utilisateurs, les producteurs de statistiques et les chercheurs sur des questions de statistique publique, en partenariat avec la Banque centrale européenne, Eurostat et des instances nationales (instituts nationaux de statistiques, banques centrales nationales, instituts académiques).

Cette année, cette conférence sera organisée en partenariat avec l'Insee et la Banque de France.. Le titre choisi pour la conférence est «The Beyond GDP agenda : past, present, visions for the future » . Aux côtés des partenaires européens, Eurostat et la BCE, de l'Insee qui coordonne l'organisation et de la Banque de France qui accueillera dans ses locaux la conférence, sont impliqués la chaire de Paris School of Economics avec Didier Blanchet qui préside le comité scientifique de la conférence, et du côté des utilisateurs le Cnis ainsi que le CASD. Nous avons reçu déjà de nombreuses propositions du côté des producteurs de la statistique publique.C'est moins le cas du côté des utilisateurs. Un des points importants pour la conférence est l'utilisation des indicateurs produits. Il faut voir comment le débat public, les citoyens, les médias et les politiques publiques s'en emparent. J'encourage les chercheurs, les utilisateurs et les producteurs à envoyer leurs propositions. N'hésitez pas à nous contacter.

J'ai par ailleurs une question à propos des présentations qui ont été faites. On voit l'utilisation importante sur ces questions des données administratives. L'utilisation de nouvelles sources de données, de côté des données de sources privées, se pose t-elle dans ce domaine ?

Anne EPAULARD

Une autre réunion de la commission sera consacrée aux données privées.

Sébastien ROUX

Merci pour vos retours. Sur le timing, nous ne prévoyons pas de publication infra-annuelle pour le moment. Sur les comptes carbone, nous publierons en novembre 2024 les chiffres portant sur l'année 2023. Néanmoins, l'Insee se rapproche du Citepa pour l'aider à commenter les évolutions infra-annuelles des émissions. Nous avons bien en tête l'importance d'arriver à une publication la plus rapide possible des chiffres pour peser dans le débat public. Cependant, nous devons nous assurer de la qualité des chiffres que nous publions. Pour les comptes carbone, nous publierons des chiffres provisoires qui seront ajustés avec les informations stabilisées lors des phases suivantes de publication.

Sur les comptes distribués des ménages, nous nous heurtons à un problème de mise à disposition des sources micro qui permettent d'effectuer cet exercice de répartition. Nous envisageons de publier en novembre 2024 des chiffres provisoires portant sur l'année 2022. Nous ne sommes pas en mesure de publier sur des données plus récentes. Une publication infra-annuelle n'est pour l'instant pas possible. Des travaux académiques arrivent à le faire en utilisant des sources infra-annuelles plus rapidement disponibles et au prix d'hypothèses que nous ne sommes pas prêts à endosser au niveau de la statistique publique. Cela étant, nous comprenons tout à fait la demande. Nous ne l'excluons pas, mais nous ne pourrons pas le faire à court terme.

Quant à l'accès à de nouvelles statistiques, notamment des données privées, pour tout ce qui alimente les comptes augmentés, nous ne nous appuyons que sur l'existant. Examiner les potentialités de tout ce qui existe, notamment les sources Figaro représente déjà un progrès significatif. Les données privées restent un peu en dehors du périmètre pour l'instant.

Nicolas CARNOT

J'ai été très sensible aux propos de M. Jeanneau. Evidemment, la question de la fréquence est tout à fait pertinente. Elle contribue à l'impact du PIB. Cependant, avant de produire des comptes trimestriels, nous

avons produit des comptes annuels. Les comptes trimestriels constituent davantage une construction, soumis à des corrections et une volatilité plus importantes. Les questions d'interprétation sont également plus complexes. Nous devons procéder à des arbitrages. Dans cette 1^{re} étape, nous rassemblons des sources pour, lors de ce rendez-vous annuel, rapprocher des données cruciales pour apprécier notre performance collective.

Quant au blog, vous avez tout à fait raison. Dans la littérature sur les vertus et les limites du PIB, il existe toute une discussion sur le « within GPD », en particulier la question du partage volume-prix, la qualité. Ces questions demeurent. Nous y travaillons. Une question a été soulevée récemment dans le rapport de Jean-Pierre Pisani-Ferry et Selma Mahfouz sur la mesure de l'inflation avec la transition climatique. Nous n'arrêtons pas de réfléchir à ces questions. L'idée n'était pas de faire un satisfecit, mais de rappeler que les comptes nationaux classiques conservent une place importante.

7. Suivi de l'avis du moyen terme

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

Comme après chaque séquence en commission examinant un sujet central issu du programme de moyen terme, je propose un texte qui peut être amendé en séance.

La commission « système financier et financement de l'économie » a pris connaissance des travaux effectués par le service statistique public afin de compléter l'information fournie par la comptabilité nationale dans les domaines de l'environnement et des inégalités. Ces travaux s'inscrivent dans une dynamique portée par les institutions internationales et stimulée par des travaux de chercheurs. Ils visent à offrir une vision articulée avec les indicateurs classiques de la comptabilité nationale et plus synthétique que les tableaux d'indicateurs, et à proposer ainsi des outils plus facilement mobilisables dans le débat public et mieux à même d'éclairer les décisions politiques. Ils prévoient des améliorations méthodologiques, une mise en production régulière, des analyses, des propositions d'indicateurs synthétiques et des élargissements futurs à d'autres domaines.

A la confluence entre la comptabilité nationale et la modélisation, ces travaux consistent à articuler des sources de natures différentes avec le système macroéconomique des comptes, et à ajuster des concepts et des données non créées dans ce but au cadre comptable. Dans le domaine de l'environnement, la mise en cohérence des données physiques déjà existantes et des données monétaires ouvrira la porte à des analyses plus fines de couplage/découplage entre l'activité économique résidente et la production de gaz à effets de serre, et à la publication conjointe de l'inventaire par branche et de l'empreinte carbone avec une méthodologie rénovée. Dans le domaine des revenus des ménages, la commission se félicite de la publication régulière à venir de la distribution des revenus au sein des ménages, mais aussi de la répartition entre ménages de la totalité du revenu national, permettant ainsi d'établir un bilan de la redistribution élargie (différence de cette répartition avant et après transferts). Dans le domaine du patrimoine des ménages, elle prend note du caractère encore expérimental des données publiées, consistant à ajuster et réconcilier les données d'enquête avec les masses de la comptabilité nationale, et les améliorations méthodologiques envisagées avec la prise en compte de données administratives portant dans un premier temps sur le patrimoine immobilier et professionnel.

La commission salue ces travaux qui proposent une réponse à certaines limites du PIB et vont plus loin que les préconisations du Système de Comptabilité Nationale et les moyens mis en œuvre à cette fin. Elle encourage vivement la mise en place d'indicateurs synthétiques dans ce domaine. Elle insiste sur l'importance de faire preuve de pédagogie à propos des concepts proposés et des outils mis en œuvre, pour que la mobilisation de ces nouveaux indicateurs soit la plus appropriée possible. La commission encourage en particulier les collaborations entre producteurs de données publiques et chercheurs sur ces sujets, mais aussi la poursuite des échanges au niveau international pour favoriser la comparabilité des travaux.

Jérôme CAZES

J'avais deux petites suggestions qui devraient être consensuelles. Au début, l'avis indique que ces travaux vont éclairer le débat public et les décisions politiques. Il faudrait qu'ils éclairent aussi les décisions économiques. A la dernière phrase du dernier paragraphe, il manque aussi la coopération avec les acteurs économiques.

Anne EPAULARD

Je vous propose d'indiquer les décisions politiques « *et économiques de l'ensemble des agents* ».

Encourage-t-on vivement la mise en place d'indicateurs synthétiques ? La discussion a justement porté sur le besoin de produire des tableaux et de ne pas résumer l'information sur des indicateurs synthétiques.

Nicolas CARNOT

Je ne sais pas si le « *vivement* » s'impose totalement.

Jérôme CAZES

Sur le carbone, il existe déjà un indicateur synthétique avec la décarbonation et la trajectoire nationale. Le problème de la statistique publique consiste à arriver à décliner cet indicateur synthétique, qui est l'exact équivalent de la croissance du PIB, en indicateurs que puissent s'approprier tous les agents. Je conserverais donc la notion d'indicateur synthétique.

Anne EPAULARD

Nous avons prévu deux points supplémentaires sur le changement de base des comptes nationaux d'une part et sur le programme de travail des producteurs de statistiques publiques d'autre part. Je propose de reporter ce dernier point à la prochaine réunion.

II. PRESENTATION DU CHANGEMENT DE BASE DES COMPTES NATIONAUX

Guillaume HOURIEZ, Insee

Demain matin, à 8 heures 45, nous diffusons la nouvelle base des comptes nationaux. Je ne peux donc pas vous communiquer les résultats. Cette nouvelle base, la base 2020, est le fruit d'un travail intense et long du département des comptes nationaux. Nous y travaillons depuis plus de trois ans. Ce chantier a impliqué l'ensemble des agents du département, mais nous y avons associé aussi la Direction générale des finances publiques pour le compte des administrations publiques, la Banque de France, pour converger poste par poste avec la balance des paiements et comprendre nos différences le cas échéant, et enfin le Sesof qui porte la responsabilité des comptes financiers au sein des comptes nationaux.

Pour la nouvelle base, nous avons rétopolé plus de 30 000 séries de 1949 à 2024. Nous fournirons donc demain un ensemble de données complet. Nous avons essayé de faire preuve de pédagogie sur les changements introduits dans cette nouvelle base. Nous avons élaboré une documentation aussi compréhensible que possible. Je vous invite à vous y référer, d'autant plus que nous y consacrons beaucoup de temps. Nous expliquons tout ce qui a changé en niveau dans cette base et les révisions sur les dernières années.

Pourquoi changeons-nous de base ? De façon générale, les comptes nationaux cherchent à mesurer des évolutions : la croissance économique, l'évolution du pouvoir d'achat, etc. Pour ce faire, nous travaillons à concept et méthode identiques d'une période à l'autre, afin de mesurer l'évolution pure sans introduire de bruit statistique ni de rupture de séries. Ce faisant, nous ne profitons pas de la disponibilité de nouvelles sources, de l'amélioration de certaines sources ni des nouveaux concepts. Il faut donc rebaser les niveaux. Au niveau européen, les pays se sont entendus pour le faire sur un rythme quinquennal. Ainsi, tous les pays européens ou presque changeront de base en 2024. Nous serons parmi les premiers à publier cette nouvelle base avec les Pays-Bas. La date limite de publication est fixée au 1^{er} octobre.

La nouvelle base 2020 ne donne lieu à aucun changement de concept. Ce changement interviendra dans la base suivante. Malgré tout, un travail assez systématique a été mené sur les méthodes et les sources. *In fine*, nous apportons des modifications significatives aux comptes qui vont dans le sens d'une amélioration. L'année 2020 étant très particulière, l'année 2019 a servi de pilier à la base pour réestimer les niveaux. Tous les changements sont donc présentés sur l'année 2019.

Nous avons calé les données sur les meilleures données. De nombreuses révisions sont ainsi liées au recalage des données sur la balance des paiements, que ce soit la balance commerciale ou les revenus de

la propriété reçus du reste du monde. Nous révisons aussi, parce que nous n'avons pas pris en compte au fur et à mesure l'amélioration de la statistique structurelle d'entreprise qui réunit l'ensemble des liasses fiscales et des enquêtes sur la production par produit des entreprises. Cette prise en compte nous amène à revoir le niveau de la valeur ajoutée des sociétés non financières.

En dehors des améliorations de sources, nous nous sommes intéressés aux questions de comparabilité des comptes nationaux. Une grande force des comptes nationaux réside dans leur comparabilité au niveau européen. Néanmoins, dans l'évaluation de certains actifs, malgré le manuel des concepts et les recommandations européennes, le travail est toujours en cours. Nous avons revu notre façon d'estimer les actifs en recherche et développement et en logiciels de manière assez significative. Du point de vue de la méthode, nous nous sommes rapprochés de nos partenaires européens, ce qui améliore la comparabilité.

Dans les comptes nationaux, les questions de périmètre sont importantes, notamment le périmètre des administrations publiques. Nous révisons aussi le classement d'une entité particulière, à savoir l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) que nous considérons comme un fonds de pension. Dans les comptes précédents, il n'existait aucun fonds de pension. Dans cette nouvelle base, nous reconnaissons quelques fonds de pension en France qui constituent un sous-secteur institutionnel des sociétés financières. L'ERAFP en fait partie, puisqu'il représente un régime à cotisations définies. Ainsi, les prestations que reçoivent les cotisants sont totalement liées à ce qu'ils ont cotisé et au rendement obtenu par l'établissement sur ces cotisations. Les réserves ainsi constituées par l'ERAFP constituent en quelque sorte des actifs des ménages. Ce faisant, il n'est pas un régime de distribution comme les régimes de sécurité sociale. En outre, l'établissement possède une certaine autonomie de décision et n'est plus, à ce titre, une administration publique.

Sans changement conceptuel, nous ne révisons pas le produit intérieur brut de manière significative. En revanche, le calage sur la balance des paiements et donc les relations entre l'économie française et le reste du monde nous amènent à rehausser le revenu national et améliorer la capacité de financement de la nation. Avec les nouvelles estimations sur les actifs immatériels, nous revoyons l'investissement des sociétés non financières à la baisse. Nous revoyons également à la baisse de taux de marge des sociétés non financières.

Nous révisons le PIB en niveau, mais l'histoire en série longue reste la même. Globalement, la croissance est peu révisée, tout comme le pouvoir d'achat. Le taux de marge et le taux d'investissement sont revus à la baisse. Nous avons essayé de vous montrer ces évolutions et de les expliquer, mais il n'est jamais simple d'expliquer les comptes nationaux.

Anne EPAULARD

La présentation complète sera diffusée demain sur le site du Cnis.

Béatrice MICHALLAND

Les variations sont minimales dans la série, mais la valeur est modifiée. Qu'en est-il par rapport aux autres pays européens ?

José BARDAJI

Merci pour cette présentation. Vous indiquez que le besoin d'investissement va diminuer et que le taux d'épargne des ménages reste quasiment inchangé. Quel est le secteur institutionnel qui porte cette évolution ? Le basculement de l'ERAFP dans un nouveau secteur institutionnel de même que les ORPS (organismes de retraite professionnelle supplémentaire) constitue un changement important. Ces organismes font partie des sociétés d'assurance, mutuelles et sociétés de prévoyance. Ils reviennent en Solvabilité I, dans un cadre réglementaire un peu différent de Solvabilité II, en lien avec les engagements à long terme. Ces organismes deviennent des fonds de pension et sortent du secteur institutionnel de l'assurance. Pour la profession de l'assurance, cette évolution est considérable, dans la mesure où cette frange de l'activité bascule du S128 au S129. Surtout, ces organismes sont mélangés avec l'ERAFP et nous n'aurons plus de détail. Saurons-nous reconstituer le S128 de l'ancienne base ?

Guillaume HOURIEZ

Pour les autres pays, nous ne savons pas, car ils n'ont pas encore publié leurs comptes nationaux suivant la nouvelle base. Il faudra attendre le mois d'octobre. Je pense qu'Eurostat dressera le bilan de ce changement de base et communiquera des informations sur les révisions en niveau des différents pays.

S'agissant de la distinction de l'ERAFP dans le S129, il n'est pas dans nos habitudes de distinguer les comptes d'une entité en particulier. Je pense que les comptes de l'ERAFP sont publics et nous pouvons vous aider à les retraiter pour comprendre le reste.

Emmanuel GERVAIS

Les données publiques concernent plus spécifiquement le compte financier. J'ignore si nous disposons d'éléments sur la partie non financière. De notre côté, nous publierons les comptes financiers en octobre.

Anne EPAULARD

Les comptes publiés demain pour le dernier trimestre de l'année 2023 porteront-ils à la fois sur la révision habituelle et la nouvelle base ?

Guillaume HOURIEZ

Au sein d'une base, les révisions s'expliquent souvent par des données supplémentaires qui n'étaient pas disponibles dans la version antérieure. En l'occurrence, le changement de base entraîne des changements de structure. Quand nous comparons les évolutions entre les deux bases, il est parfois difficile d'interpréter les différences comme le fait d'informations nouvelles. Le périmètre de l'opération a changé, créant des différences. Nous n'avons pas expliqué les évolutions au trimestre, mais sur les années 2022 et 2023.

Les comptes trimestriels seront également publiés demain, avec les résultats détaillés du 1er trimestre, rendus cohérents avec les comptes nationaux annuels.

Nicolas CARNOT

Il est important de bien distinguer le changement de base qui entraîne des révisions en niveau et la campagne ordinaire des comptes annuels avec la publication du définitif 2021, du semi-définitif 2022 et du provisoire 2023. Les révisions sur les évolutions des années récentes résultent de la campagne ordinaire de comptes plus que du changement de base. Les deux opérations atterrissent en même temps demain. Enfin, les comptes trimestriels publient leurs résultats détaillés sur le 1er trimestre 2024.

III. PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTIVITE DES PRODUCTEURS

Pour respecter l'heure de fin prévue de la réunion de ce jour, il sera rendu compte de ce point à la commission du 14 novembre. Les documents sont en ligne sur la page de la commission.

CONCLUSION

Anne EPAULARD

Je vous remercie pour votre présence à cette réunion dense. Nous avons tous bénéficié d'une formation express. Il nous revient désormais à nous, utilisateurs, d'aller consulter les publications à venir et de remonter les questions. Merci aux participants, aux intervenants et aux utilisateurs qui ont présenté leur retour. La prochaine commission aura lieu le 14 novembre.

La séance est levée à 12 heures 35.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES

Préparatoires

[Quelques références à propos des comptes augmentés](#)

[Bilan 2023 des producteurs de la Commission](#)

[Programme de travail 2024 des producteurs de la commission](#)

Complémentaires

[Les comptes nationaux augmentés Roux Insee](#)

[Les comptes carbone Larrieu Insee](#)

[Les comptes distribués Roux Insee](#)

[Les comptes distribués de patrimoine Mesnard Banque de France](#)

[Le passage à la base 2020 des comptes nationaux Houriez Insee](#)